



CONTRAT DE SCOLARISATION COLLEGE 2019/2020

À retourner impérativement pour le 02/09/2019

à remettre à l'enseignant le jour de la rentrée

Entre :

Le COLLEGE STELLA MARIS – 40 promenade de la Barre - 64600 ANGLET

Et :

Monsieur et/ou Madame

Demeurant

.....Code Postal / __/__/__/__/__/ Ville :

Représentant (s) légal (aux), de l'élève

né(e) le/...../..... à

En classe de : au cours de l'année scolaire 2019/2020.

Désigné(e-s-es) ci-dessous « le(s) parent(s) »

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet :

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'élève (NOM – Prénom) sera scolarisé(e) par les parents au sein du Collège Stella Maris ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

Article 2 – Obligations de l'Etablissement

Le Collège Stella Maris s'engage à scolariser l'élève en classe de pour l'année scolaire 2019/2020 dans le respect des textes énumérés à l'article 3.

L'Etablissement s'engage également à assurer une prestation de restauration, d'internat selon les choix définis ci-dessous par les parents.

Article 3 – Obligations des parents

Les parents Monsieur et/ou Madame s'engagent à inscrire l'élève en classe de au sein de l'Etablissement pour l'année scolaire 2019/2020.

Les parents reconnaissent avoir pris connaissance du projet éducatif et pastoral, du règlement financier. Le règlement de l'établissement, inclus dans l'agenda scolaire, sera expliqué aux élèves par le professeur principal le jour de la rentrée. Les parents s'engagent à y adhérer et à mettre tout en œuvre afin de le faire respecter.

Les parents reconnaissent avoir pris connaissance du coût de la scolarisation au sein de l'Etablissement et s'engagent à en assurer la charge financière, dans les conditions de la fiche tarifaire annexée à la présente convention.

Article 4 – Coût de la scolarisation

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments : la contribution familiale, les prestations scolaires, périscolaires diverses ainsi que les adhésions facultatives : assurance scolaire, associations tiers (APEL, UNSS), dont le détail et les modalités de paiement figurent sur la fiche tarifaire en annexe.

Pour les élèves internes prévoir couette, drap, oreiller, pantoufles, nécessaire de toilettes, ...

Article 5 – Mode de règlement

Une facturation annuelle parviendra à la famille courant septembre 2019.

Possibilité de règlement :

- **soit par prélèvement automatique** tous les 6 du mois à compter du mois d'octobre 2019 et ce jusqu'au mois de juin 2020,
- **soit par tous autres moyens** : chèque(s), espèces, virement(s)

Un document en annexe sur le mode de règlement est à remplir et à retourner avec le contrat de scolarisation.

Pour le prélèvement automatique, le document annexe « Mandat de prélèvement SEPA » doit être complété et obligatoirement accompagné d'un RIB.

En cas d'impayés, l'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées. En outre, l'établissement se réservera le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante. En cas de difficultés particulières, les familles sont invitées à se mettre en contact avec le Chef d'Établissement ou le service comptabilité. En cas d'absences prolongées, justifiées par un certificat médical, les frais de repas et/ou d'internat pourront être déduits comme précisé dans la fiche tarifaire jointe.

Article 6 – Responsabilité - Assurance

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation aux parents sur la base du coût réel incluant les frais de main d'œuvre.

Les règles générales de responsabilité applicables pour l'élève dans ses relations avec les autres élèves sont définies par les articles 1382 et suivants du Code Civil.

Dans ce cadre et pour les dommages dont l'élève peut être la cause et éventuellement la victime, les parents veilleront à souscrire à une assurance responsabilité civile et individuelle, scolaire et extra-scolaire. Attestation à fournir obligatoirement à l'établissement le jour de la rentrée.

Article 7 – Durée et résiliation

La présente convention est conclue pour l'année scolaire 2019/2020.

Le changement de régime ne peut se faire qu'à la fin de chaque trimestre. Tout trimestre entamé est dû.

Les causes réelles et sérieuses de départ de l'élève en cours d'année sont :

- Le déménagement,
- La mutation professionnelle d'un parent,
- Le désaccord sur le projet pastoral et éducatif de l'établissement
- Tout autre motif légitime accepté par l'établissement, perte de confiance entre la famille et l'établissement.

La rupture du contrat pour manquement aux engagements pris pourra être décidée par l'établissement.

Dans ce cas de figure, la rupture de contrat ne pourra être définitive qu'après entretien avec le Chef d'Établissement et le(s) représentant(s) légal(aux) de l'élève, puis envoi d'un courrier en recommandé qui témoignera des manquements constatés.

Admission :

Versement de 100€ d'arrhes dont 20€ de frais de dossier sont demandés lors de l'inscription.

En cas d'un désistement de la part de la famille, cette somme ne vous sera pas remboursée.

Les pièces administratives à fournir lors de l'inscription, sont mentionnées sur le dossier d'inscription.

Réinscription :

La réinscription n'est pas automatique. Un courrier sera transmis en janvier 2020 aux familles. **La validation de toute réinscription sera effective après le versement d'arrhes.** Jusqu'à la fin de l'année scolaire la décision de réinscription de l'élève appartient au Chef d'Établissement (Cf : Article 7).

A

Le /___/___/2019

Signature du Chef d'Établissement

Signature du ou des responsables*



Fr. Ricaud

(*) Signature obligatoire

RGPD et Photos d'élève

RGPD (Règlement général sur la protection des données) :

J'autorise, par cette signature, le Collège Stella Maris à utiliser mes données personnelles dans le cadre de son activité.

Signature du ou des responsables*

Photos d'élèves :

J'autorise – Je n'autorise pas (1), par cette signature le Collège Stella Maris à utiliser les photos de mon enfant prises dans l'Établissement scolaire ou lors de sorties pédagogiques et susceptibles de paraître pour différentes plaquettes, site internet du collège.

Signature du ou des responsables*

(*) *Signature obligatoire*

(1) *Rayer la mention inutile*

ANNEXE RÈGLEMENT FINANCIER, CONTRIBUTIONS, COTISATIONS

TARIFS COLLEGE - Année scolaire 2019-2020

Contribution des familles : FACTURE ANNUELLE - **TOUT TRIMESTRE ENTAME EST DU**

Contribution des familles	COTISATION ANNUELLE		
	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant
Tarif normal	375 €	292 €	Gratuité
Tarif Soutien 1*	410 €	*Par solidarité, les cotisations soutien 1 ou Soutien 2 ont pour but d'alléger la participation de certaines familles et de permettre ainsi que l'école Stella Maris soit ouverte à tous	
Tarif Soutien 2*	450 €		

► **FRAIS D'INSCRIPTION** : 100,00€ d'arrhes à verser lors du dépôt du dossier (20,00€ seront conservés par l'établissement pour les frais d'inscription / 80,00€ seront déduits de la facture annuelle).

Le montant des arrhes restera acquis à l'établissement en cas d'annulation.

► **FRAIS PEDAGOGIQUE ET ACTIVITES PEDAGOGIQUES DIVERSES**

Afin de nous permettre d'établir une facture annuelle et de ne pas rajouter des choses supplémentaires à chaque trimestre, l'ensemble des frais pour les différents niveaux de classes a été calculé au plus juste en incluant : Agenda de l'élève, 3 livres de lecture français (un par trimestre), livre de culture religieuse – classe de 6^{ème}, anabrevet de français et math (classe de 3^{ème}), cahier d'activités math, français et anglais selon le niveau de classe, activités diverses selon les niveaux, PSC1 secourisme (classe de 3^{ème})

FRAIS MENSUEL PAR NIVEAUX DE CLASSES			
6 ^{ème} : 7,50€	5 ^{ème} : 6,00€	4 ^{ème} : 6,00€	3 ^{ème} : 7,00€

► **FRAIS DE REPAS**

½ pension : le coût est forfaitaire. Le changement de régime ne sera possible qu'en fin de trimestre (avant le 1^{er} décembre ou le 1^{er} mars). La famille devra en avvertir le collège par courrier, 15 jours avant le début du trimestre suivant. En cas d'absence prolongée pour une durée minimum de 5 jours ouvrés consécutifs et sur présentation d'un certificat médical, les sommes trop perçues par l'établissement seront remboursées.

Tarifs ½ pension 6^{ème} / 5^{ème} : 635,00 €

Tarifs ½ pension 4^{ème} / 3^{ème} : 641,35 €

Le self est également ouvert le mercredi (repas non-inclus dans le forfait)

► **RÉGIME EXTERNE : 5.30€** Les élèves ont la possibilité de déjeuner à la cantine occasionnellement. Ils devront impérativement régler leur repas **à l'avance** au secrétariat.

► **CARTE DE CANTINE** : en cas de perte ou de détérioration, nouvelle carte facturée 5€. Toute carte retrouvée sans nom sera détruite.

► **INTERNAT** Prix mensuel de l'internat : **350,00€ / mois** auquel s'ajoute la cotisation mensuelle (tableau au recto). L'étude dirigée et les repas sont inclus dans ce montant.

► **ÉTUDE DIRIGÉE DU SOIR : sur facture** : Prix : **20,40€ / mois**. Horaire : de 17h25 à 18h30
L'encadrement est assuré par 3 éducateurs qui ont pour mission d'aider, faire réciter les leçons,...
Les élèves sont répartis en 3 groupes.

► **RÈGLEMENT DE LA FACTURE** : pour les familles ayant opté pour le règlement par :

- **Prélèvement automatique (1)** : il est effectué le **6 de chaque mois** (octobre à juin) **(1)**
 - **Chèque (1)** Possibilité d'échelonner les paiements en 10 fois en déposant tous vos chèques au secrétariat **avant le 31 octobre 2019**.
 - **Espèces** : paiement directement au secrétariat.
- (1) Tout rejet de prélèvement entraîne des frais bancaires pour l'établissement. De ce fait, ce montant sera automatiquement imputé sur le compte de la famille.**

► **IMPAYÉS :**

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées. En outre, en cas d'impayés, l'établissement peut ne pas procéder à la réinscription de l'élève l'année scolaire suivante, par rupture de contrat.

→ **La procédure est la suivante :**

1. une première relance sera faite au terme de l'échéance indiquée sur la facture
2. un 2^{ème} rappel, par courrier simple, 30 jours plus tard
3. sans aucun règlement, une 3^{ème} et dernière relance par lettre recommandée avec A/R sera adressée à la famille
4. dépôt du dossier auprès de notre service contentieux afin de recouvrer les sommes impayées.

Les frais de dossier (8% du montant) seront à la charge de la famille.

► **COTISATION ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE : 15,00€ annuel / famille** (tarif 2018-2019, sous réserve du nouveau tarif). Cette cotisation permet de faire fonctionner les instances départementales, nationales et régionales de l'enseignement catholique. Exemple : intervention de psychologues du diocèse dans les établissements.

► **COTISATION A.P.E.L (facultative) :**

Une seule adhésion par famille : **21,00€** (tarif 2018-2019, sous réserve de modification).

Si vous ne souhaitez pas cotiser, un courrier devra être obligatoirement adressé au service comptabilité avant le 12 octobre 2019. **Au-delà de cette date, vous serez redevable de la somme.**

► **UNSS** : la cotisation pour chaque élève participant à l'UNSS le mercredi après-midi s'élève à **20,00€ pour l'année scolaire** (sous réserve de modification des tarifs pour 2019/2020, non communiqué à ce jour)

A

Le

Signature du Responsable de l'ensemble scolaire,

Signature du ou des responsables*

Fr. Ricaud

(* Signature obligatoire

ENGAGEMENT FINANCIER COLLEGE 2019/2020

NOM DE L'ÉLÈVE : Prénom : Classe :

Frère(s) ou sœur(s) à Stella Maris dans un autre niveau de classe : OUI NON

Quelle(s) classe(s) ? _____/_____/_____/_____

Vous voudrez bien cocher pour quel type de contribution familiale vous optez mais aussi votre choix concernant le régime (externat ou ½ pension ou internat), l'UNSS, l'APPEL, l'assurance scolaire

Par solidarité les cotisations **Soutien 1** et **Soutien 2** ont pour but d'alléger la participation de certaines familles et permettent au Collège Stella Maris de rester ouvert à tous.

Le prix unitaire du ticket repas est de 5,30 €

Frais fixes pour l'année 2019/2020					
Votre choix		1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	4 ^{ème} enfant
Contribution famille	Base <input type="checkbox"/>	375,00 €	292,00 €	Gratuité	Gratuité
	Soutien 1 <input type="checkbox"/>	410,00 €			
	Soutien 2 <input type="checkbox"/>	410,00 €			
Frais pédagogiques		6 ^{ème} : 75 €	5 ^{ème} : 60 €	4 ^{ème} : 60 €	3 ^{ème} : 70 €
Cotisation enseignement catholique		15,00 €			
Régime de l'élève : <input type="checkbox"/> Externe <input type="checkbox"/> ½ pension <input type="checkbox"/> Internat					
Frais annuels optionnels à cocher :					
1/2 pension		<input type="checkbox"/> 6° 635 €	<input type="checkbox"/> 5° 635 €	<input type="checkbox"/> 4° 641,35 €	<input type="checkbox"/> 3° 641,35 €
Internat (repas et étude inclus)		<input type="checkbox"/> 3500 €			
Étude du soir		<input type="checkbox"/> 204 €	<input type="checkbox"/> 204 €	<input type="checkbox"/> 204 €	<input type="checkbox"/> 204 €
UNSS (1) <input type="checkbox"/>					
APEL <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 21,00 € Une seule cotisation par famille			
Assurance scolaire <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 10,50 € Tarif par enfant			

(1) L'UNSS fait l'objet d'un choix par les parents. L'inscription et le tarif seront indiqués à la rentrée. Inscription auprès de l'enseignant d'EPS.

Si vous n'adhérez pas à l'assurance de l'établissement, veuillez faire parvenir à l'enseignant de votre enfant votre propre attestation avant le 06/09/2019

Pour les particularités liées au paiement de la facture

Demande de répartition des frais :

Situation des parents : Marié Divorcé Séparé Concubinage Pacsé

	Contribution des familles et frais pédagogiques	Demi-pension		Mode paiement
<input type="checkbox"/> Père et mère conjointement				<input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Prélèvement
<input type="checkbox"/> Père	<input type="checkbox"/> 50 % <input type="checkbox"/> 100 %	<input type="checkbox"/> 50 % <input type="checkbox"/> 100 %	<input type="checkbox"/> Aucune participation	<input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Prélèvement
<input type="checkbox"/> Mère	<input type="checkbox"/> 50 % <input type="checkbox"/> 100 %	<input type="checkbox"/> 50 % <input type="checkbox"/> 100 %	<input type="checkbox"/> Aucune participation	<input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Prélèvement
<input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> 50 % <input type="checkbox"/> 100 %	<input type="checkbox"/> 50 % <input type="checkbox"/> 100 %	<input type="checkbox"/> Aucune participation	<input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Prélèvement

Date :

Signature du Père

Signature de la mère